

Saillie

# Paiement part variable Selle Français

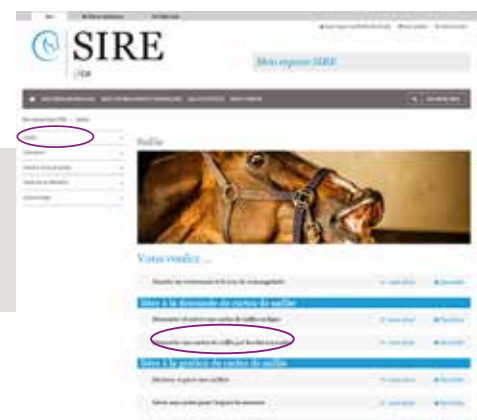
## Règlement en ligne sur l'application de demande de cartes de saillie

B. JEHANNE - Ifce



CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) à votre espace personnalisé SIRE

- 1 - Cliquez sur **Mes Démarches SIRE** rubrique **Saillie**
- 2 - Sélectionnez la démarche **Demander et suivre mes cartes de saillie en ligne**



### RÉCAPITULATIF DE VOS DEMANDES DE CARTES DE SAILLIE

Retrouvez sur cet écran :

- En haut les étalons pour lesquels une demande de carte a été faite sur l'année N-1 et pas encore sur l'année N
- Au milieu un bouton pour les nouveaux étalons (non présents dans la liste du haut) et un bouton «Part Variable» qui ne s'affiche que pour les étalonniers concernés
- En bas, le tableau de suivi des demandes de cartes pour l'année en cours (de la demande jusqu'à la facture).

### RÈGLEMENT DE LA PART VARIABLE SELLE FRANÇAIS

#### Vous n'avez pas encore réglé ?

Cliquez sur le bouton **Part Variable** afin de procéder au règlement de la Part Variable Selle français et obtenir votre carnet de saillie Selle français pour l'année de monte en cours.

o Si le montant est inférieur à 3000 € vous arrivez sur le récapitulatif avant paiement où un lien nommé «Consulter la liste des saillies pour la part variable qui est due» vous permet d'accéder à la liste des saillies et de procéder au paiement de la part variable SF.

o Si le montant est supérieur à 3000 €, le règlement en ligne n'est pas possible, une fenêtre s'affiche pour vous informer des modes de paiement possibles et vous redirige vers la liste des saillies concernées par cette prestation. Envoyez alors au SIRE - Bureau de la monte un chèque du montant indiqué à l'ordre de l'Ifce.

**Si vous procédez à une demande de cartes de saillie et que la part variable n'est pas encore réglée**, à la fin de votre demande de cartes de saillie, le règlement de la part variable SF apparaît avec une coche. Cette coche est validée par défaut mais peut être désélectionnée. Le montant sera alors déduit du montant à payer pour cette opération mais les carnets ne seront attribués et mis à disposition qu'après le paiement total de la part variable.

#### UNE FOIS RÉGLÉ...

Une fois le règlement effectué, le bouton «Part Variable» vous emmène directement sur la liste des saillies concernées par cette prestation.

Dans le cas d'un montant supérieur à 3000 €, une fenêtre s'affiche pour vous informer des modes de paiement possibles et vous redirige vers la liste des saillies concernées par cette prestation.



#### VOTRE ESPACE SIRE

*L'indispensable pour gérer vos démarches en ligne*

En tant qu'étalonnier, créez votre espace SIRE pour gérer vos démarches en ligne.

Sélectionnez le profil étalonnier, l'accès aux services de gestion de saillies s'ouvre automatiquement sur votre compte après attribution des cartes de saillie de l'étalon.